

RÈGLEMENT U9

Règlement approuvé par le comité directeur du 24/08/2026 et par consultation électronique du comité directeur le 14/09/2026 (Modifications en rouge)

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois valeur de féminin et de masculin.

L'esprit Mini-basket : le jeu prime sur l'enjeu !

Le mini-basket doit être considéré comme une phase d'apprentissage et les présentes règles de jeu et leur application ont été rédigées dans le seul but d'adapter le jeu à l'âge des pratiquants en plein développement physique, psychologique et social. Elles excluent le principe de « victoire à tout prix » qui existe encore dans l'esprit de certains « entraîneurs » ou parents, principe qui aboutit invariablement à la mise à l'écart d'enfants débutants ou de progression lente.

Ces règles viennent en complément des dispositions applicables à tous les championnats exposés dans le règlement sportif départemental. Le bureau départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent règlement

Le rôle de l'éducateur

Le rôle de l'éducateur est prépondérant au bon déroulement de la rencontre. Il est garant de l'esprit sportif et responsable de l'équipe. Il prodigue des conseils aux joueurs du bord du terrain, en privilégiant l'encouragement et l'entraide sans réprimander les joueurs, sans invectiver l'arbitre et les officiels à la marque.

Le système de compétition : championnat et plateaux

Championnat en deux phases

Aucun titre de champion départemental n'est délivré pour cette catégorie.

Les matches sont organisés avec le règlement spécifique à suivre en deux phases :

- Phase 1, dite « d'ajustement de niveau »

- Phase 2, un regroupement des équipes par niveau constaté
- Aucun classement n'est établi à l'issue de la phase 2

Les plateaux éducatifs et techniques regroupant plusieurs clubs :

Les plateaux sont organisés avec des recommandations dans l'intérêt du développement éducatif, technique et social de l'enfant basketteur. Ces plateaux visent à favoriser notamment :

- le jeu réduit (2c2 ou 3c3) pour augmenter le nombre de contacts avec le ballon par enfant,
- à mettre en place un ou plusieurs ateliers techniques autour du dribble, du tir en course, de la passe
- le développement des écoles d'arbitrage de club

Selon les cas, une phase de plateaux peut précéder une phase de championnat. La phase de plateaux peut être amenée à perdurer sur toute la saison selon le nombre d'équipes engagées.

Règles spécifiques du championnat U9

1. Déroulement du match

1.1. Concertation d'avant match

Avant chaque rencontre, les éducateurs, arbitres, officiels de table de marque, délégué de club doivent se concerter pour évoquer le règlement spécifique de la catégorie, au besoin éclaircir un point particulier et se mettre d'accord sur l'application de certaines règles dans l'intérêt des enfants.

Cette entrevue indispensable ne dure que quelques minutes.

1.2. Encadrement

Les encadrants, entraîneurs de l'équipe pour les plateaux et/ou les rencontres doivent être majeurs et licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball. Il en est de même pour les accompagnateurs qui souhaiteraient exercer une fonction officielle.

1.3. Adaptations spécifiques des équipements et tracés

- Terrain : 28 x 15 m (26 x 13 m) ou terrain en travers pour aménager des rencontres simultanément
- Ligne de lancer-franc : à 3 m du panier
- Hauteur du panier : 2,60 m
- Ballon officiel : taille 5

E-marque mini obligatoire (sauf sur plateaux)

1.4. Adaptations réglementaires, opposition, durée du jeu et des intervalles, temps-morts :

- Match en 3 contre 3

- 6 périodes de 4 minutes décomptées
- 1 minute de repos entre les périodes
- 5 minutes de mi-temps
- **1 temps mort par mi-temps (1 mi-temps=3 périodes)**
- Pas de prolongation

2. Participation des joueurs, entrées en jeu, changements

2.1. Composition des équipes :

- 4 à 8 joueurs par équipe
- Chaque joueur doit être régulièrement qualifié dans la catégorie et surclassé le cas échéant.

2.2. Changements et entrées en jeu :

Aucun changement n'est possible et chaque joueur inscrit devra jouer au moins trois périodes réparties sur les deux mi-temps.

2.3. Cas d'une blessure de joueur :

Un joueur blessé ne peut pas revenir sur le terrain durant la période au cours duquel il est sorti mais peut reprendre le jeu la période suivante. La période est comptabilisée au joueur blessé.

2.4. Cas de la 5ème faute personnelle :

Un joueur ayant commis 5 fautes doit quitter le terrain. S'il n'y a pas de joueur pour remplacer ce joueur, un arrangement entre les éducateurs pour maintenir sur le terrain 3 joueurs est possible.

2.5. Mixité :

En U9 féminine, **même si le club a une 1 équipe U9 masculine, mais 1 seul garçon sur le terrain est toléré**

En U9 masculin, si le club n'a pas d'équipe féminine, 1 seule fille sur le terrain est tolérée.

2.6. Identification :

Aucune identification n'est nécessaire entre les différentes équipes d'un même club dans la catégorie U9.

3. Score : valeur des paniers, affichage du score

3.1 Valeur des paniers :

- Un panier réussi à l'intérieur de la zone restrictive : 2 points.
- Un lancer-franc réussi : 1 point.

Un panier marqué contre son camp n'est pas accepté. Le ballon sera donné à l'adversaire sur le côté à hauteur de la ligne de lancer-franc et aucun point ne sera validé pour l'une ou l'autre des équipes.

3.2 Affichage du score et marque :

E-marque mini obligatoire

Pour chaque période, le score sera figé dès qu'une des deux équipes arrivent à 20 points.

Le score ne doit pas être affiché au tableau de marque. Il peut être communiqué à l'éducateur à sa demande.

La marque sur la feuille est tenue normalement.

Les entraîneurs veilleront à tout mettre en œuvre pour qu'une équipe ne marque pas 0 point.

Le score final sera déterminé en comptabilisant un point par période gagnée par équipe.

4. Règles non applicables

- La règle des 3 secondes dans la zone réservée
- La règle des 5 secondes pour joueur étroitement marqué ou pour effectuer la remise en jeu
- La règle du retour en zone
- La règle des 8 secondes pour franchir la ligne médiane
- La règle des fautes d'équipe
- La faute antisportive, disqualifiante, technique du joueur
- La faute technique de l'entraîneur (remplacée par un rapport d'incident)
- Pas de prolongation

5. Directives pour l'arbitrage

5.1. Désignation de l'arbitre par les clubs

Il est recommandé de faire arbitrer la rencontre soit, par 2 jeunes en école d'arbitrage accompagnés d'un adulte référent, soit par un adulte et un jeune en école d'arbitrage.

Chaque intervention de l'arbitre doit être accompagnée d'une explication verbale à vocation pédagogique.

5.2. Remise en jeu en zone arrière :

L'arbitre ne doit pas toucher le ballon en zone-arrière sur les violations. Il doit remettre le ballon au joueur, en mains propres après une faute seulement.

5.3. Faute technique de l'entraîneur

Elle n'est pas réparée sur le terrain mais remplacée par un incident au dos de la feuille de marque qui sera étudié par la commission compétente.